

Règlement

SEMI-MARATHON DEVENIR
ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Article 1 – Organisation

La Section Course à Pied du Comité Social et Economique d'Airbus Atlantic et Violette Dorange organisent, le 19 Avril 2026, le 4ème Semi-Marathon DeVenir, avec le concours de la ville de Rochefort.

Article 2 – Parcours

Deux parcours de course à pied vous sont proposés. Le tout dans un cadre mêlant nature et ville qui vous permettra de découvrir la richesse du patrimoine Rochefortais.

Un semi-marathon de 21,1 km constitué de deux boucles

Un 10 km constitué d'une seule boucle

Article 3 – Conditions Obligatoires de participation

L'épreuve est ouverte à toute personne âgée de 18 ans et plus sur le semi-marathon, 16 ans et plus sur le 10km.

Vous devez être titulaire d'une licence sportive FFA saison 2025/2026

Pour les non licenciés FFA :

Réaliser en 2026 et avant la course un parcours de prévention santé sur le site <https://pps.athle.fr>

Pour les coureurs mineurs à la date de l'épreuve (19 Avril 2026), fournir une autorisation parentale.

Il est rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Article 4 – Ravitaillement – Postes de Secours

Ravitaillements aux 5ème, 11ème et 16ème et à l'arrivée.

Postes de secours : La Croix rouge avec le matériel requis + 1 médecin de course

Réglement

SEMI-MARATHON DEVENIR
ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Article 5 – Accompagnateurs et disqualification

Tout accompagnateur, notamment à bicyclette, est interdit sous peine de disqualification du coureur accompagné. Tout jet de déchet sera disqualificatif.

Article 6 – Assurances

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance : MACIF. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 7 – Inscriptions - limitées à 3500 coureurs

Inscription et paiement en ligne sur le site <https://chronostart.com/events/semi-marathon-airbus-atlantic/> qui vous permet de payer en ligne, d'envoyer votre Parcours Prévention Santé ou de votre licence, et d'avoir une inscription valide et effective dès réception de votre paiement (un mail de confirmation vous sera envoyé).

Par correspondance : Le dossier peut être téléchargé sur la page Facebook ou Instagram de l'évènement :

<https://www.facebook.com/profile.php?id=100086524802715>

<https://www.instagram.com/semimarathonairbus?igsh=NDY1OGh1d2o5NnVp>

Les bulletins d'inscription format papier sont à renvoyer à l'adresse suivante (Date limite le 28/02/2026) : CSE Airbus Atlantic, Section course à pied, ZI de l'arsenal, 17300 Rochefort

Attention, fin des inscriptions en ligne le **17/04/2025 à 20h**

Attention, aucun remboursement en cas de non participation

Tarifs : 25€ pour le Semi-Marathon, 14€ pour le 10km

Augmentation des tarifs de 5€ pour tous à partir du 15/03/2026 00h00

Réglement SEMI-MARATHON

SEMI-MARATHON DEVENIR

ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Article 8 – Barrières horaires

10 km : la barrière horaire est fixée à 1h30 afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Semi-marathon : la barrière horaire est fixée à 3h00 pour garantir la sécurité et le confort de l'ensemble des participants.

Article 9 - Dossards et Chronométrie :

Retrait des dossards et lots samedi 18/04/2026, de 09h00 à 19h30 chez Leclerc Rochefort 68 Av. du 11 Novembre 1918 17300 Rochefort et le dimanche à partir de 07h30.

Remise des dossards sur présentation d'une pièce d'identité (dossards nominatifs, sauf inscriptions tardives)

Prévoir de quoi accrocher votre dossard (épingles, aimants...). Les ceintures sont à éviter pour garantir le point suivant.

Un dossard fourni par l'organisation doit être porté visiblement pendant la totalité de la compétition et dans son intégralité.

Le chronométrage est assuré par une puce RFID fixée au dos du dossard. Il y aura un tapis au départ et à l'arrivée permettant à chaque coureur d'avoir son temps scratch et son temps réel.



Réglément

SEMI-MARATHON DEVENIR ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Article 10 - Lieu de l'évènement

DÉPART

ARRIVÉE

Départ

Arrivée : ZI de l'arsenal 17300 Rochefort

Zone fermée à la circulation

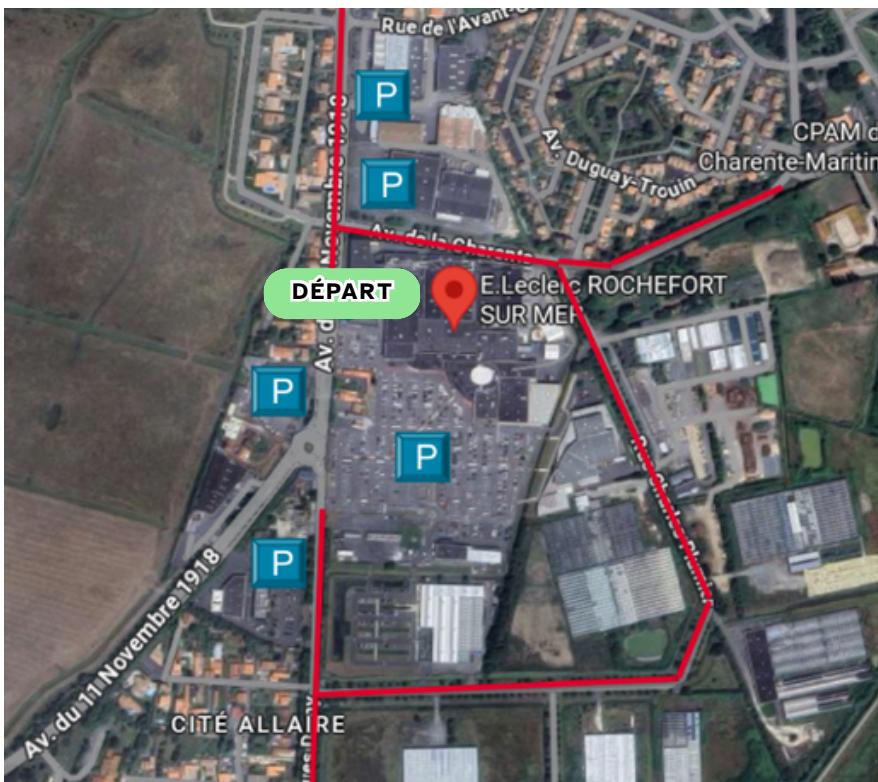


P Parkings sur place. Prévoyez du temps pour arriver.



Un vestiaire est à disposition pour vous changer.

Un système de casier/consigne sera en place au niveau du Leclerc et vous attendra au gymnase (zone d'arrivée).



Réglement

SEMI-MARATHON DEVENIR ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Article 11 – Remise des prix

Au gymnase à partir de 10h30 pour le 10km et 12h15 pour le semi.
Lots et récompenses remis uniquement aux participants présents.

Article 12 – Classements et récompenses

Individuel : 5 premiers au Scratch et premier de catégories (non cumulables)

Record de l'épreuve : Primes de 150€ pour l'établissement d'une meilleure performance (Semi-marathon homme : Mathieu Brulet 1h07'15", Semi-marathon femme Camille Marsac 1h22'01", 10km homme : Fabien Pondaven 31min52sec, 10km femme : Nathalie Barriquand 36min46sec.)

Challenge du nombre : Club , Entreprise ou Association

Challenge du plus beau déguisement : 3 dossards récompensés

Classement au Scratch - toutes catégories confondues

Semi	1	2	3	4	5
Femmes	350€	250€	150€	100€	75€
Hommes	350€	250€	150€	100€	75€

10km	1	2	3	4	5
Femmes	200€	150€	100€	75€	50€
Hommes	200€	150€	100€	75€	50€

Classement par catégorie : Bon d'achat de 50€ pour le semi, 30€ pour le 10km.

Lots T-shirts aux inscriptions + Médailles et Ecocup pour tous les arrivants

Article 13 – Zone Natura 2000

Ecoutez, sentez, observez.... Pendant votre course, vous traverserez un espace naturel remarquable (entre le Camping le Bateau et le pont du Transbordeur, en longeant la Charente). Classés en Espace Naturel Sensible par le Département et en Natura 2000 par l'Europe, Les marais du Transbordeur sont une zone tampon entre la ville et le fleuve Charente. Ils permettent à la fois d'absorber des événements climatiques comme de fortes précipitations ou des épisodes de submersions, mais aussi d'offrir un espace naturel riche où il est aisément de flâner ou d'exercer une activité sportive aux portes de la Ville de Rochefort.

Cet espace de 600ha accueille une biodiversité exceptionnelle. En grande majorité propriété foncière publique (Conservatoire du Littoral et Ville de Rochefort), il est géré par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan et la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Réglément

SEMI-MARATHON DEVENIR ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Ici se côtoient plus de 160 espèces différentes d'oiseaux d'eau, Loutre d'Europe, Genette commune mais également des grenouilles comme la Rainette méridionale ou des reptiles tels que la Cistude d'Europe, notre petite tortue des marais. Des plantes rares ou menacées sont également présentes telles que la Renoncule à feuilles d'ophioglosse, l'Iris maritime ou la Centaurée

chausse-trape. Contributive de cette biodiversité, l'agriculture, par le pâturage et la fauche, est un usage prépondérant et important du site. Cette activité agricole, en plus d'un volet économique, permet de maintenir un milieu ouvert offrant aux visiteurs ces paysages si caractéristiques des marais Charentais.

Le site est traversé par la Vélodyssée, et offre un ensemble d'une quinzaine

de kilomètres de pistes cyclables ou sentiers pédestres permettant de serpenter dans cette zone humide. Intégrée au site, la Station de lagunage est unique en France pour son traitement naturel des eaux usées de la ville dans 35ha de plans d'eau. Des visites sont organisées afin de découvrir un espace particulier qui allie le traitement des eaux usées et l'accueil de la faune sauvage (renseignements auprès de l'Espace nature sur la place Colbert de Rochefort).

Afin de préserver la quiétude des lieux, les visiteurs sont invités à rester sur les voies ouvertes au public et à respecter la réglementation en vigueur, notamment sur le dépôt de déchets afin de ne pas perturber l'équilibre fragile du marais.

Lors d'un prochain passage, venez visiter ce site qui vous surprendra et vous émerveillera, en toute saison de l'année.

Le site est traversé par la Vélodyssée, et offre un ensemble d'une quinzaine de kilomètres de pistes cyclables ou sentiers pédestres permettant de serpenter dans cette zone humide.

Intégrée au site, la Station de lagunage est unique en France pour son traitement naturel des eaux usées de la ville dans 35ha de plans d'eau. Des visites sont organisées afin de découvrir un espace particulier qui allie le traitement des eaux usées et l'accueil de la faune sauvage (renseignements auprès de l'Espace nature sur la place Colbert de Rochefort).

Réglement

SEMI-MARATHON DEVENIR ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Afin de préserver la quiétude des lieux, les visiteurs sont invités à rester sur les voies ouvertes au public et à respecter la réglementation en vigueur, notamment sur le dépôt de déchets afin de ne pas perturber l'équilibre fragile du marais.

Lors d'un prochain passage, venez visiter ce site qui vous surprendra et vous émerveillera, en toute saison de l'année.

Article 14 CNIL - Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "informatique et liberté", les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet du Semi-Marathon et sur celui de la FFA.

Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

Article 15 - Droit d'image : «J'autorise expressément les organisateurs du Semi-marathon et 10 km DeVenir - CSE Airbus Atlantic ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Semi-marathon, 10 km, et courses enfants deVenir - CSE Airbus Atlantic, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée», conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Article 16 - Annulation de l'événement : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation Semi-marathon et 10 km deVenir - CSE Airbus Atlantic se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Réglement

SEMI-MARATHON DEVENIR ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC

Article 17 - Acceptation du règlement : La participation au Semi-marathon et 10 km DeVenir - CSE Airbus Atlantic (Semi-Marathon, 10 Km, courses enfants) implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour tout litige non résolu par le présent règlement, le règlement de la FFA sera appliqué.

Chaque participant devra impérativement accepter le présent règlement pour valider son inscription.

SECTION COURSE À PIED, CSE AIRBUS ATLANTIC ZI DE L'ARSENAL
17300 ROCHEFORT
MAIL : SEMIMARATHONAIRBUSATLANTIC@GMAIL.COM
TÉL : QUENTIN DECRIEM 06-88-85-47-49
18 & 19 AVRIL 2026 A ROCHEFORT

DEVENIR





Règlement

COURSES ENFANTS

ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC
1 ÈRE ÉDITION LE SAMEDI 18/04/2026

Article 1 - Organisation : La section course à pied du CSE Airbus Atlantic et Violette Dorange coorganisent l'évènement.

Article 2 - Les courses : 5 courses sont proposées en fonction de l'âge des enfants.

- ⚡ Le Petit Sprint de l'Hermione - Eveils 4 à 6 ans (2020 à 2022)
max 400 mètres
- ⚓ La Course des Moussaillons de la Corderie Royale
Eveils 7 à 9 ans (2017 à 2019) max 800 mètres
- 🌉 Le Défi du Pont Transbordeur - Poussins 10-11 ans (2015-2016)
non chronométré max 1,5 km
- 👤 Le Raid Aventure de Pierre Loti - Benjamins 12-13 ans (2013-2014)
max 3 km
- ⛵ La Ronde des Gabares - Minimes 14-15 ans (2011-2012) max 5 km

Article 3 - Questionnaire de santé et autorisation parentale dûment rempli et signé ou Licence FFA 2025-2026 (ou sa copie)

Article 4 - Inscription : Pas d'inscription sur place. L'inscription se fera exclusivement en ligne via la plateforme (date limite le 10 avril 2026). Le coût de l'inscription est fixé à 5 euros.

Cette somme sera intégralement reversée à une association caritative à destination de la jeunesse.

Article 5 - Départ : Le départ de la première course est à 16h à la Corderie Royale. Rassemblement à 15h45 pour un échauffement collectif.

Article 6 - Chronométrage : Le chronométrage sera effectué manuellement pour les courses concernés, benjamins et minimes.

Article 7 - Assurances : Les organisateurs sont couverts par contrat souscrit auprès de la Société Macif.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Réglement

COURSES ENFANTS

ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC
1 ÈRE ÉDITION LE SAMEDI 18/04/2026



Article 8 - Assistance médicale : Une infirmière sera présente sur la zone de course. Les organisateurs pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et/ou de sécurité. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve, le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident. (Valable pour les courses chronométrées).

Article 9 - Récompenses : Les podiums garçons et filles (benjamins et minimes uniquement) auront lieu sur place à la fin de la dernière course. Tous les enfants de l'ensemble des courses repartent cependant avec une médaille, à la fin de leur course qui vient s'ajouter au T-shirt offert.

Article 10 - Droit d'image : «J'autorise expressément les organisateurs du semi-marathon DeVenir ainsi que leurs ayants-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au semi-marathon DeVenir, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée», conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Article 11 - CNIL Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite informatique et liberté les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Les participants sont informés par les organisateurs que les résultats seront publiés sur le site internet du semi-marathon. Si un concurrent souhaite s'opposer à la publication de ses résultats, il doit expressément en informer l'organisateur par courrier, en indiquant : Nom, prénom et si possible N° de dossard.

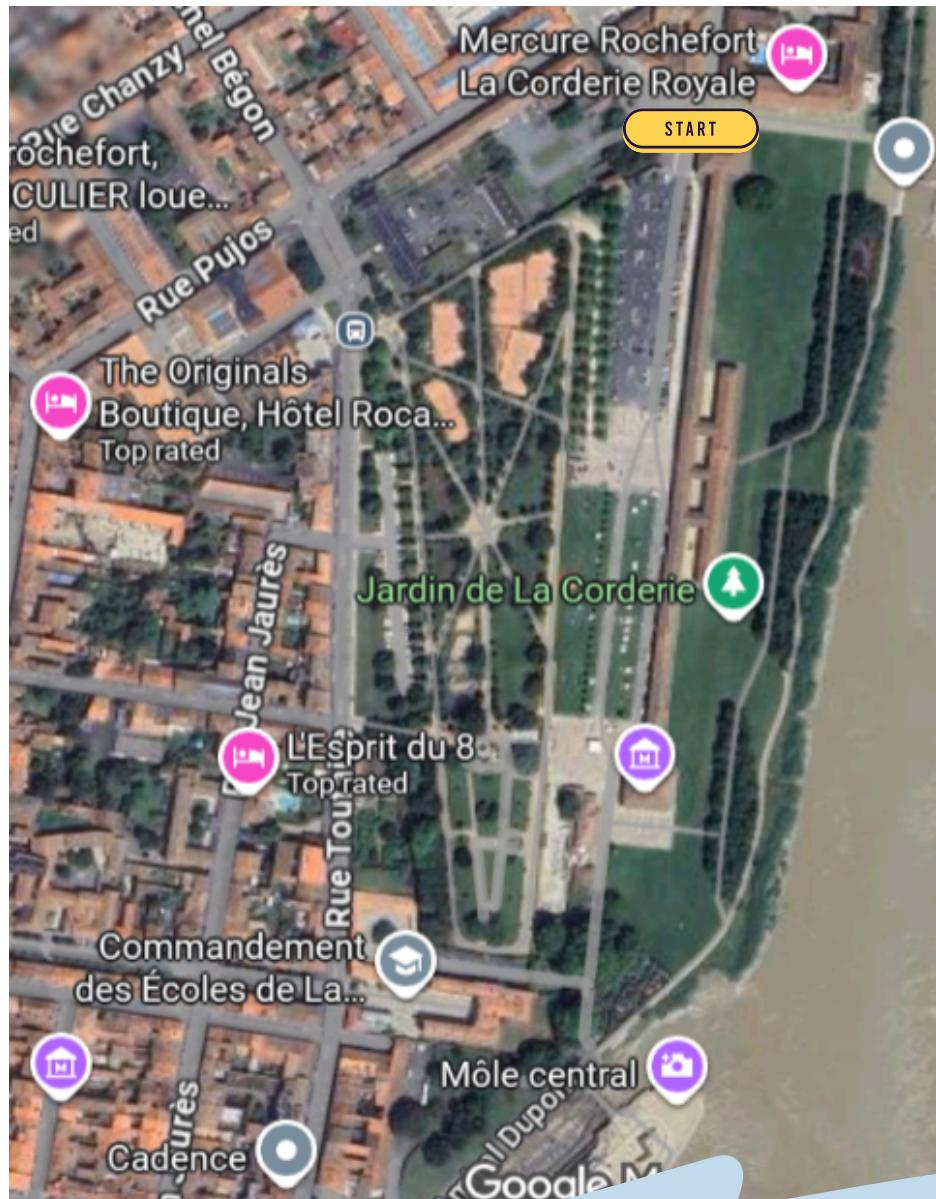
Article 12 - Acceptation du règlement : La participation au semi-marathon implique l'acceptation expresse par chaque participant du présent règlement pour lequel il s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour tout litige non résolu par le présent règlement, le règlement de la FFA sera appliqué

Règlement

COURSES ENFANTS

ORGANISÉ PAR LE CSE AIRBUS ATLANTIC
1 ÈRE ÉDITION LE SAMEDI 18/04/2026



SECTION COURSE À PIED, CSE AIRBUS ATLANTIC ZI DE L'ARSENAL
17300 ROCHEFORT
MAIL : SEMIMARATHONAIRBUSATLANTIC@GMAIL.COM
TÉL : QUENTIN DECREMI 06-88-85-47-49
18 & 19 AVRIL 2026 A ROCHEFORT

DEVENIR

